

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59, rue Jean Jaurès – CS 70055 - 88026 EPINAL Cedex – Tel : 03.29.35.63.10 – Fax : 03.29.35.50.72



Réunion du Conseil d'administration

Séance du 03 Juin 2022

Date de convocation : 13 mai 2022

Nombre de membres

- ▣ 20 en exercice
- ▣ 14 présents et représentés
- ▣ 14 votants

L'an deux mil vingt-deux, trois juin à 11H00

Le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni AU RESTAURANT LA MANSARDE, 87 Rue de Lorraine à Golbey (88190) sous la présidence de Michel BALLAND, Conseiller Municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES.

Etaient présents en présentiel :

M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE), Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL),
formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE), Mme. FETET Pascale (Adjointe au maire de BRUYERES), M. GAILLOT Thierry (Maire de VINCEY), M. GUYOT Jacques (Maire de La SALLE), Mme. JACQUEL Catherine (Vice-présidente CC de la Région de RAMBERVILLERS), M. JALLAIS Jacques (Maire de SAULCY SUR MEURTHE), Mme. KLIPFEL Elisabeth (Maire de CHAMPDRAY), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY), M. SPEISSMANN Stessy (Maire de GERARDMER), Mme. DURANT-FRECHIN Odile (Payeur Départemental).

Pouvoirs :

Mme. BARBAUX Lydie (Maire de PLOMBIERES LES BAINS) à M. DEMIR Emre (Adjoint au maire de THAON LES VOSGES), M. CHAGNOT Franck (Adjoint au Maire de GOLBEY) à Mme. RAYEUR-KLEIN Laurence (Vice-présidente CA d'EPINAL), Mme. CLAUDE-PITET Mireille (Maire de DOGNEVILLE) à Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT), M. EMERAUX Philippe (Maire de ROLLAINVILLE) à M. HENRIOT Jean-Marie (Conseiller municipal de CONTREXEVILLE), Mme. PIAGET Françoise (Maire de CHATEL SUR MOSELLE) à Mme. BONNOT Elisabeth (Adjointe au maire de LA BRESSE), M. PIERRAT Benoit (Vice-président CA de SAINT DIE DES VOSGES) à M. BALLAND Michel (Conseiller municipal de GIRMONT, Commune de THAON LES VOSGES), M. SOLTYS Philippe (Maire d'UXEGNEY) à M. BERNARD Daniel (Maire de FIGNEVELLE).

Etaient présents également :

M. SCHEER Frédéric (Directeur du CDG88), Mme. ZIMMER Aurélie (Chargée d'Accueil), Mme. GRASSER-CHAMBRE Yannick (Responsable du Pôle Santé et Sécurité au Travail), Mme. MATHIEU Aurélie (Chargée de Développement des Formations).

Désignée en qualité de secrétaire de séance :

Mme. MOINE Marie-Odile (Conseillère municipale de MIRECOURT)

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20220603-2022_300_DE

300 - Comité Social Territorial : organisation et fixation du nombre de représentants

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique entré en vigueur le 1er mars 2022,
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres Départementaux de Gestion,
- Vu l'avis des organisations syndicales sur les questions du maintien du paritarisme numérique, de l'émission des avis des membres du collège des employeurs territoriaux et de la formulation d'un avis de ce dernier sur les sujets et dossiers soumis au Comité Social Territorial (CST),

Les membres du Conseil d'administration, Après un large débat, A l'unanimité,

- **Fixent le nombre de sièges des membres titulaires du collège des représentants du personnel à sept.**
- **Décident de maintenir le paritarisme numérique au sein de la nouvelle instance Conseil Social Territorial (CST) et donc de fixer à sept le nombre de représentants des collectivités locales,**
- **Décident de maintenir la formulation des avis des représentants des collectivités locales sur tous les sujets et dossiers soumis au Comité Social Territorial (CST),**
- **Confient au Président le soin d'informer les représentants des organisations syndicales représentées ou représentatives du département des Vosges.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

M. BALLAND Michel

Président du Centre Départemental de Gestion des Vosges

Maire honoraire de GIRMONT



REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-088-288800030-20220603-2022_300_DE